

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM/2019/n°72/8.8/04-12/11

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	23

Date de la convocation : 27-11-2019

Date de l'affichage : 28-11-2019

OBJET :

**CHARTRE D'ENGAGEMENT MORAL ET
MISE A DISPOSITION DU KIT RAMASSAGE
CITOYEN AVEC LE PARLEMENT DE LA MER
L'ASSOCIATION LES ROUBINES
ENCHANTEES ET LA COMMUNE**

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le QUATRE DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

PRESENTS : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

Absents excusés ayant donné procuration :

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

V. BONVICINI à J. SOLEYROL

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

G. BER à A. BONNET

Absents : P. DEVILLE – S. ROUS – C. BERTINI – N. THEODOSE – A. MOLLUNA – A. JACINTO

Secrétaire de séance : C. LAURIE

- Rapporteur : P. VAN DER LINDE

Afin de mieux encadrer les initiatives individuelles et collectives de ramassage des déchets sur les plages et les milieux aquatiques, le Parlement de la Mer met à disposition des kits de ramassage qui contiennent : des gants, des sacs, et des outils pédagogiques et logistiques.

En contre-partie le bénéficiaire doit déclarer son action auprès des collectivités locales compétentes en matière de nettoyage et gestion des déchets et suivre des préconisations dans les zones sensibles et protégées.

L'association des roubines enchantées qui s'inscrit dans cette démarche de préservation de l'environnement a sollicité la commune d'Aigues-Mortes pour co-signer la charte d'engagement moral de mise à disposition du kit « Ramassage citoyen » avec le Parlement de la Mer.

Dans le cadre de ses compétences, la commune a répondu favorablement à cette initiative, elle souhaite assister l'association par la mise à disposition de moyens adaptés et un accompagnement technique notamment sur les nombreuses zones sensibles du territoire communal (Natura 2000, site classé, zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique, conservatoire du littoral, ...).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'autoriser M le Maire à signer la Charte *jointe en annexe* à la délibération et plus généralement tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :

- adopte la proposition.



Le Maire,
Pierre Maumejean